



Le Soir

WEBSITE

01/09/2025 - 18:29

Une double rentrée scolaire pour 2,5 % des familles bruxelloises



Avec la réforme des rythmes scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles, environ 2.900 ménages bruxellois vivent désormais deux rentrées des classes : l'une dans l'enseignement francophone et l'autre dans le système néerlandophone.

Le 1^{er} septembre, jour de rentrée dans les écoles néerlandophones, près de 2.900 ménages de la capitale ont vécu une seconde rentrée, quelques jours à peine après celle du 26 août dans l'enseignement francophone. Selon l'Institut bruxellois de statistique et d'analyse (Ibsa), qui se base sur des données de 2021 relatives à l'obligation scolaire, 2,5 % des familles situées en Région bruxelloise vivent une « double rentrée ».

La réforme des rythmes scolaires, adoptée lors de la précédente législature par la Fédération Wallonie-Bruxelles, vise à mieux respecter les besoins physiologiques des élèves. Depuis la rentrée 2022, une partie des vacances, ainsi que les dates de début et de fin d'année scolaire ne coïncident plus entre les deux systèmes d'enseignement. Ainsi, l'année scolaire débute désormais le dernier lundi du mois d'août dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles et se termine le premier vendredi du mois de juillet. Seules les vacances d'hiver sont systématiquement alignées.

Pour déterminer l'impact de ces changements en Région bruxelloise, l'Ibsa a recensé le nombre de ménages dans lesquels réside au moins un enfant âgé de 3 à 17 ans. Au 1^{er} janvier 2021, 96 % des 128.903 familles bruxelloises scolarisaient leur(s) enfant(s) dans un seul système d'enseignement. [A contrario](#), 4.843 familles optaient pour des systèmes d'enseignement différents pour leurs enfants : 2,5 % avaient choisi la FWB et la Communauté flamande, 1 % la FWB et un autre système (enseignement à domicile, école privée, internationale ou européenne), et enfin 0,5 % la Communauté flamande et un autre système.

Ces chiffres ne tiennent pas compte des éventuels changements d'établissements intervenus depuis l'entrée en vigueur de la réforme, ni des ménages concernés en Wallonie et en Flandre.

Charlotte Hutin